

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 156

10 février 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|--------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------|------|
| Accula S.A. | 7451 | Musel Taxis et Ambulances S.à r.l. | 7484 |
| Agiv Holding | 7450 | NAP s.à r.l. | 7488 |
| Anima Sicav | 7455 | Neurath S.A. | 7486 |
| Apparatur Verfahren S.A. | 7445 | NG Luxembourg S.A. | 7445 |
| Askania II S.à r.l. | 7474 | Noramco Asset Management S.A. | 7458 |
| Azay Holding S.A. | 7452 | North REOF Cuza S.à r.l. | 7462 |
| Benetton Holding International N.V. S.A. | 7456 | OCP International OP | 7456 |
| Benetton International N.V. S.A. | 7456 | OIH Environnement Holdings Europe S.à r.l. | 7463 |
| BIM Fund | 7450 | OITC Investments & Participations Hold- ing S.A. | 7466 |
| Blue-Erp.com S.à r.l. | 7484 | OITC Investments & Participations Hold- ing S.A. | 7466 |
| Blue Harbour S.à r.l. | 7463 | OITC Investments & Participations Hold- ing S.A. | 7466 |
| Calu International S.A. | 7447 | Okeïna S.A. | 7452 |
| Chamelle S.A. | 7488 | One-Two-Three Holding S.A. | 7462 |
| Chimpex S.A. | 7442 | Orcade S.A. | 7454 |
| Com G, S.à r.l. | 7464 | Orlan Invest S.A. | 7443 |
| Com TE, S.à r.l. | 7466 | Pernand Holding S.A. | 7455 |
| Cypres S.A. | 7451 | Picamar Services S.A. | 7447 |
| Dexia Money Market | 7443 | Poyel Partners and Investment S.A. | 7467 |
| Directus Invest S.à r.l. | 7467 | Prada Participation S.à r.l. | 7483 |
| Donard Holdings S.à r.l. | 7464 | RecyTrans S.à r.l. | 7483 |
| Europe Invest Corporation S.A. | 7484 | Sabah Trustees International S.A. | 7466 |
| Fabrizio S.à r.l. | 7460 | Sabah Trustees International S.A. | 7466 |
| Financière de Hotton S.à r.l. | 7488 | Sabah Trustees International S.A. | 7466 |
| Financière du Cazeau Holding S.A. | 7455 | Sarasin Investmentfonds | 7444 |
| Fomed S.A. | 7450 | Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A. | 7484 |
| Gallo S.A.H. | 7463 | Sunotel S.A. | 7442 |
| Guerlange Investments S.A. | 7442 | Threadneedle Investments Sicav | 7460 |
| IFAS International S.A. | 7461 | UBS (Lux) Short Term Sicav | 7453 |
| Karma International | 7467 | UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav | 7453 |
| Le Premier III S.à r.l. | 7464 | Verte Holding S.A. | 7447 |
| Logix III S.à r.l. | 7474 | Vontobel Fund Advisory S.A. | 7461 |
| L.S.H. S.A. | 7454 | Winchester International S.A. | 7452 |
| Maslet S.A. | 7454 | | |
| MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.) | 7447 | | |
| Metal Service Gestion, S.à r.l. | 7483 | | |
| Mondo International S.A. | 7460 | | |

Chimpex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.777.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 2 mars 2007 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011398/21.

Guerlange Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.229.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 mars 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011399/755/20.

Sunotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 1^{er} mars 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011400/755/23.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 2007* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011401/795/21.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.803.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 février 2007, les actionnaires sont invités à assister à la deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le *15 mars 2007* à 14h30 dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. D'une manière générale dans tout le document, le terme «classe» sera remplacé par le terme «compartiment» et le terme «catégorie» par le terme «classe».
2. Modification de l'Article 6 :
 - . 1^{ère} phrase : la référence à l'article 23 doit être remplacée par une référence à l'article 24.
 - . Remplacement du 3^{ème} paragraphe existant par le texte suivant : «En outre chaque compartiment de la Société peut, au choix du conseil d'administration, être constitué d'une seule classe d'actions ou être divisé en plusieurs classes d'actions dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement spécifique du compartiment concerné; à chaque classe d'actions du compartiment seront appliquées une structure spécifique de commissions de souscription ou de rachat, une structure spécifique de frais, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités. Chaque classe d'actions ainsi définie constitue une «classe».
 - Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.»
 - . 6^{ème} paragraphe : remplacement de la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.
 - . 8^{ème} paragraphe : la possibilité de fusion ou de suppression de compartiments, s'applique également aux classes d'actions. Le texte du paragraphe est donc complété en ce sens.
 - . Suppression du 9^{ème} paragraphe.
 - . Dernier paragraphe : Le texte s'applique également aux classes d'actions. Il est donc complété en ce sens.
 - . Ajout d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article qui aura la teneur suivante : " Le conseil d'administration peut également décider l'apport d'un ou de plusieurs compartiment(s) à un autre organisme de placement collectif de droit

luxembourgeois constitué conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif ou à un autre organisme de placement collectif de droit étranger.

De telles décisions du conseil d'administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribuées ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe d'actions tombaient sous un certain seuil considéré par le conseil d'administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe d'actions puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le conseil d'administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

La décision relative à la fusion avec un autre organisme de placement collectif de droit étranger appartiendra aux actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s). Seuls les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion seront liés par la décision y relative, les autres étant considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions. »

3. Modification de l'Article 7 :
 - . Les termes «registre des actions» seront remplacés par «registre des actionnaires» dans tout l'article.
 - . Remplacement du terme «commissions» par le terme «communications» dans le paragraphe 8 de l'article.
4. Modification de l'Article 11:
 - Ajout des termes «légal ou bancaire» après la phrase «Si ce jour est un jour férié».
5. Modification de l'Article 13:
 - Suppression du terme «Spécial» dans la dénomination du Mémorial.
6. Modification de l'Article 22:
 - . Dans le 3^{ème} paragraphe, suppression de la mention suivante «diminué, si le conseil en décide ainsi, d'une commission de rachat de maximum 1% en faveur de la Société». Remplacement dans ce même paragraphe de la référence à l'article 23 par une référence à l'article 24.
 - . Dans le 4^{ème} paragraphe, remplacement de la mention «par le fonds» par la mention «par la Société».
 - . La référence de l'article 22 doit être remplacée par une référence à l'article 23 dans le sixième paragraphe.
7. Modification de l'Article 23:
 - . La référence à l'article 21 doit être remplacée par une référence à l'article 22.
8. Modification de l'Article 24:
 - . Paragraphe B., point e) le terme «SICAV» doit être remplacé par le terme «Société».
 - . Paragraphe C) point d) Suppression de la phrase suivante : «La Société constitue une seule et même entité juridique. Toutefois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment ; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.».
 - . Paragraphe D., point a), remplacement de la référence à l'article 21 par une référence à l'article 22.
9. Modification de l'Article 26:
 - . L'exercice social de la Société se terminera le 31 décembre de chaque année et non pas le 3.
 - . Remplacement de la référence à l'article 5 par une référence à l'article 6.
10. Modification de l'Article 27:
 - . Ajout d'un nouveau paragraphe après le 3^{ème} paragraphe pour stipuler que «la Société distribuera le produit net en fonction de la décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant de l'affectation des résultats.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011406/755/98.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

SARASIN INVESTMENTFONDS wird ihre

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

betreffend die Zusammenlegung der Teilvermögen Sarasin InnovationSar, Sarasin HealthSar und Sarasin TecSar mit Sarasin EquiSar am 28. Februar 2007 um 11.00 Uhr im Hauptsitz der FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy in Luxemburg durchführen.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Entscheidung über die Zusammenlegung der Teilvermögen Sarasin InnovationSar, Sarasin HealthSar und Sarasin TecSar (die «Teilvermögen») mit Sarasin EquiSar zum 30. März 2007 (das «Inkrafttreten») mittels Übertragung aller Aktiva der Teilvermögen in den Sarasin EquiSar und anschließender Schließung der Teilvermögen zum Inkrafttreten.
2. Ausgabe einer Anzahl von Anteilen der Klasse A des Sarasin EquiSar an die Anleger der Teilvermögen, wobei die Anzahl aus dem Umtauschverhältnis resultiert, welches aus den am Inkrafttreten berechneten Nettoinventarwerten pro Anteil der Teilvermögen verglichen mit dem am Inkrafttreten berechneten Nettoinventarwert pro Anteil des Sarasin EquiSar berechnet wird.

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Vollmachtsformulare werden den Eignern von Namensanteilen zugesandt und können an folgende Adressen zurückgeschickt werden:

Luxemburg: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxemburg

Schweiz: BANK SARASIN & CIE AG, Abt. FOP, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Deutschland: SARASIN WERTPAPIERHANDELSBANK AG, Friedrichstrasse 9, D-80801 München

SARASIN INVESTMENTFONDS

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2007011407/755/32.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} mars 2007 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011402/795/18.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

An

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at its registered office on 28 February 2007, at 11.00 a.m., with the following

Agenda:

1. To amend paragraph 9 of article 9 of the articles of incorporation of the Company by replacing the words «on any Dividend Payment Date» with «on any date», so that said paragraph shall read as follows:
«Subject to and in accordance with these Articles of Incorporation, the Preference Shares may be redeemed on any date at the option of the Company and on any date after 31 December 2009 at the option of any shareholder (the «Exiting Shareholder»).»
2. To amend the definition of P in paragraph 2 of article 9 of the articles of incorporation of the Company by inserting the words «or date of redemption, as applicable (provided that where the Preference Shares are being redeemed such par value shall be calculated immediately prior to such redemption)», so that said paragraph shall read as follows:
«The Preference Dividend will be calculated as follows:
 $P \times L \times 110\% \times D/365$

where:

P = the par value of the Preference Shares held by each holder of Preference Shares on the relevant Dividend Payment Date or date of redemption, as applicable (provided that where the Preference Shares are being redeemed such par value shall be calculated immediately prior to such redemption),

L = 6-month sterling LIBOR for the relevant Dividend Period (meaning the rate offered to leading banks in the London interbank market at or about 11:00 a.m. London time on the first Business Day of the relevant Dividend Period as published by or on behalf of the British Banker's Association. For the purposes of these Articles, a Business Day is a day, not being a Saturday or a Sunday, on which banks are open for general interbank business in London and Luxembourg).

D = the number of days in the Dividend Period.»

3. To amend paragraph 11 of article 9 of the articles of incorporation of the Company by inserting the words, «adjusted by the addition or deduction of breakage costs», so that said paragraph shall read as follows:
«Any accrued and unpaid Preference Dividend for the then current Dividend Period at the date fixed for redemption, adjusted by the addition or deduction of breakage costs, shall be paid to the Exiting Shareholder to the extent that such payment would not exceed Distributable Funds and the nominal value of two Pounds Sterling (GPB 2.-) per Preference Share shall be reimbursed to the Exiting Shareholder.»
4. To delete the first sentence of paragraph 13 of article 9 of the articles of incorporation of the Company, so that said paragraph shall read as follows:
«No fractions of Preference Shares may be redeemed.»
5. To delete the current paragraphs 2 and 3 of article 10 of the articles of incorporation of the Company, so that said article 10 shall read as follows:
« **Art. 10. Transfer of Shares**
All the shares are freely transferable.
Subject to the following, the transfers of registered shares will be effected by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of registered shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer of registered shares referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.
Subject to the following, the transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate (s).
If and so long as the Preference Shares are listed on the Luxembourg Stock Exchange's Euro MTF market, the transfers of the Preference Shares will be effected via the relevant clearing systems which have accepted the Preference Shares for settlement.»
6. To amend the date at which the annual general meeting of the Company shall be held and to amend paragraph 1 of article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said paragraph shall read as follows:
«The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place within the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the first (1st) day of July each year, at 12.00 noon.»
7. To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend paragraph 1 of article 24 of the articles of incorporation of the Company, so that said paragraph shall read as follows:
«The Company's financial year begins on the first day of March of each year and ends on the last day of February of the following year.»
8. To resolve that the current financial year which began on 10 September 2006 shall end on 28 February 2007.

The extraordinary general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

The resolutions which change the respective rights of the preference shares must, in order to be adopted, fulfil the conditions as to attendance and majority set out above separately with respect to said class of shares.

At the extraordinary general meeting, the shareholders are not obliged to be present in person. They may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact. Shareholders who cannot attend the meeting in person are thus invited to send a proxy duly filled in and executed to the registered office of the Company.

Proxy forms can be obtained at the Company's registered office in Luxembourg as well as at The BANK OF NEW YORK EUROPE Ltd., One Canada Square, London E14 5AL.

Holders of bearer redeemable preference shares must also submit evidence of their beneficial ownership.

For the Company's board of directors

C. Jenner

Managing Director

Référence de publication: 2007011409/267/91.

Verte Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 mars 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011403/295/16.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mars 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011404/795/16.

Calu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.621.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} mars 2007 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011405/795/18.

MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire le 28 février 2007 à 14.00 heures, dans les locaux de MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg dont l'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Rectificatif de l'acte du 4 mai 2006 reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, comme suit :

«(...)

1.- Augmentation de capital à concurrence de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-) à celui de quatre cent soixante-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 464.078.000,-) par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-cinq virgule neuf (3.685,9) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 589.053,79,-).

En lieu et place de : - Augmentation de capital à concurrence de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-), à celui de quatre cent soixante-quatre millions six cent soixante-sept mille cinquante-trois euros et soixante dix-neuf cents (EUR 464.667.053,79,-) par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-cinq virgule neuf (3.685,9) actions nouvelles. -

(...)

3.- Diminution de capital à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

En lieu et place de : - Diminution de capital à concurrence de trente-huit millions cent trente mille cent quatre-vingts euros (EUR 38.130.080,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, classe I de capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland. -

(...)

Première résolution: L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-) à celui de quatre cent soixante-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 464.078.000,-).

En lieu et place de: - L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79,-) et de porter ainsi le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-sept millions deux cent dix-neuf mille euros (EUR 427.219.000,-), à celui de quatre cent soixante-quatre millions six cent soixante-sept mille cinquante-trois euros et soixante dix-neuf cents (EUR 464.667.053,79,-). -

(...)

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de trente-six millions huit cent cinquante-neuf mille euros (EUR 36.859.000,-) additionnée d'une prime d'émission globale de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 589.053,79) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. La prime d'émission est composée comme suit:

* cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

* cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

* cent soixante-sept euros soixante-treize cents (EUR 167,73) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.

* quarante et un euros quarante cents (EUR 41,40) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

* quarante et un euros quarante cents (EUR 41,40) par action sans désignation de valeur nominale du compartiment Logistics Western and Central Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Logistics Western and Central Europe.

En lieu et place de: - Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré mentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.) de sorte que la somme de trente-sept millions quatre cent quarante-huit mille cinquante-trois euros soixante-dix-neuf cents (EUR 37.448.053,79) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.-

Troisième résolution: L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.

En lieu et place de: - L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social à concurrence de trente-huit millions cent trente mille quatre-vingts euros (EUR 38.130.080,-) à la suite du rachat, par MeesPierson REAL ESTATE FUND SCA, de quatre mille (4.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland.-

Quatrième résolution: Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social . Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille (EUR 424.078.000,-) divisé en: (...).

En lieu et place de: - Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Art. 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-six millions cinq cent trente-six mille neuf cent soixante-treize euros et soixante dix-neuf cents (EUR 426.536.973,79) divisé en: (...) - »

2. Augmentation de capital à concurrence de trente et un millions huit cent vingt-six mille euros (EUR 31.826.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-quatre millions soixante-dix-huit mille euros (EUR 424.078.000,-), à celui de quatre cent cinquante cinq millions neuf cent quatre mille euros (EUR 455.904.000,-) par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-deux virgule six (3.182,6) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale d'un million sept cent quarante-huit mille six cent quinze euros quatre-vingt-douze cents (EUR 1.748.615,92).
3. Souscription et libération des nouvelles actions.
4. Diminution de capital à concurrence de trente millions deux cent vingt mille euros (EUR 30.220.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND SCA, de trois mille (3.000) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Dynamic Euroland, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Dynamic Euroland, de dix-neuf (19) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe et de trois (3) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Augmentation de capital à concurrence de neuf millions cent trente-neuf mille euros (EUR 9.139.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 425.684.000,-) à celui de quatre cent trente-quatre millions huit cent vingt-trois mille euros (EUR 434.823.000,-) par la création et l'émission de neuf cent treize virgule neuf (913,9) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission globale de huit cent soixante mille quatre-vingts euros quarante-trois cents (EUR 860.080,43).
7. Souscription et libération des nouvelles actions.
8. Diminution de capital à concurrence de deux millions quarante-cinq mille euros (EUR 2.045.000,-) à la suite du rachat, par MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND S.C.A., de soixante-seize virgule cinq (76,5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe, de cinq (5) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie R Classe distribution répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe et de cent vingt-trois (123) actions propres sans désignation de valeur nominale du compartiment Offices Western Europe, Catégorie I Classe capitalisation répondant aux caractéristiques du compartiment désigné comme Offices Western Europe.
9. Modification de l'article 5 des statuts.
10. Modification de la raison sociale en «Fortis Direct Real Estate Fund».
11. Refonte des statuts.

L'assemblée ne pourra valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour que si cinquante pour cent au moins des actions émises de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée; en outre, les résolutions, pour être valables, devront réunir deux tiers des votes des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs au moins avant la réunion.

MeesPierson REAL ESTATE MANAGEMENT S.A.

L'Associé Gérant-Commandité

Référence de publication: 2007011408/755/113.

Fomed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.805.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which is going to be held ordinary at the registered office at 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, on *March 1st, 2007* at 6.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. to approve the annual report by the Board of Directors in respect of the annual accounts as of December 31st, 2006;
2. to approve the annual report by the Statutory Auditor in respect of the same financial year;
3. to approve the balance sheet, the profit and loss accounts and the notes to the financial statements as of December 31st, 2006;
4. to release of all responsibility all Directors as well as the Statutory Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2006;
5. to appropriate year end results;
6. to take decision as per the law August 10th 1915, article 100 and its modifications;
7. Miscellaneous.

The board of Directors.

Référence de publication: 2007011410/1142/25.

Agiv Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *2 mars 2007* à 17.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007011411/29/21.

BIM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

NOTICE OF THE ANNUAL GENERAL MEETING

As the Annual Report as at 30 September 2006 was not available for the Annual General Meeting to be held on 23 January 2007, this meeting was postponed and will be reconvened on *20 February 2007* at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended September 30, 2006.
3. To allocate the net results.
4. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended September 30, 2006.
5. To renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Director's fees.
7. Any other business.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five days before the meeting of their intention to attend.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007008937/755/27.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 février 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007008703/755/21.

Accula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.894.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the Anticipate

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *February 19, 2007* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

Référence de publication: 2007008942/795/19.

Winchester International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.293.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 février 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. nominations statutaires;
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007008932/1017/18.

Okeïna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 61.983.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 février 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007008933/696/22.

Azay Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.364.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 19 février 2007 à 11.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes

5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007008935/29/21.

UBS (Lux) Short Term Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Dienstag, 20. Februar 2007 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2006.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat des Abschlussprüfers.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Februar 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007008940/755/25.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Dienstag, 20. Februar 2007 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Oktober 2006.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Februar 2007, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007008941/755/25.

L.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 février 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007008943/795/16.

Maslet S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 février 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007008944/795/16.

Orcade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 77.410.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 février 2007 qui aura lieu le à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009112/1023/19.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 108.990.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société ANIMA SICAV qui se tiendra le 19 février 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, 6, Boulevard Joseph II, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2006;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2006; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2006;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009113/584/26.

Financière du Cazeau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 64.483.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 février 2007 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009117/1023/18.

Pernand Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.489.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 février 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2006.

4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007009118/1023/18.

OCP International OP, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement OCP INTERNATIONAL OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007011110/1999/10.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05724. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Benetton Holding International N.V. S.A., Société Anonyme,

(anc. Benetton International N.V. S.A.).

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 89.124.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A., a joint stock company (société anonyme) having its registered office in Amsterdam (The Netherlands) and its administrative and effective management office at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, (the Company»), recorded with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 89.124, incorporated by notarial deed on the 22nd of August 2002, published in the Memorial C number 1598, of November 7, 2002 and whose bylaws have not been amended since.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary, Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at ninety-two million seven hundred fifty-nine thousand Euro (EUR 92,759,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Change the name of the Company from its current name BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A. to BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.

2) Amendment of article 1 first paragraph of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 1. First paragraph.** The name of the Company is BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the name of the Company from its current name BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A. to BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.

Second resolution

The meeting resolved to amend article 1 first paragraph of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 1. First paragraph.** The name of the Company is BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A., société anonyme, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas) et son siège administratif et de direction effective à 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.124, constituée par acte notarié du 22 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1598 du 7 novembre 2002 et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre-vingt-douze millions sept cent cinquante-neuf mille euros (EUR 92.759.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement du nom de la Société de BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A. en BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.

Modification du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} . Premier paragraphe.** La Société porte la dénomination: BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société de BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A. en BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** La Société porte la dénomination: BENETTON HOLDING INTERNATIONAL N.V. S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de la présente assemblée des actionnaires sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus du Notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, F. Boudjelida, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 40, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011113/211/79.

(050024937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2005.

Noramco Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.766.

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A. (die «Gesellschaft») abgehalten, einer Aktiengesellschaft («société anonyme») mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 12. Mai 2000 von Maître Paul Frieders, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 468 vom 3. Juli 2000 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals entsprechend der Urkunde aufgenommen durch notarielle Urkunde vom 27. Februar 2004 geändert. Diese notarielle Urkunde wurde im Mémorial Nr. 504 vom 13. Mai 2004 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Andrea Hoffmann, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Dr. Marcel Bartnik, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

II. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Änderung von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, der zukünftig wie folgt lautet:

«Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.»

2. Änderung von Artikel 9 Absatz 1, Artikel 12, 13, 14, 15 Absatz 2 und 17 Absatz 1 der Satzung.

3. Verschiedenes.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese Außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam über den Tagesord-

nungspunkt 1 befinden und beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über diesen Tagesordnungspunkt kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden.

IV. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sind sämtliche einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-) anwesend bzw. vertreten.

V. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren bekennen sich als ordnungsgemäß zu dieser Außerordentlichen Generalversammlung geladen und erklären, von der Tagesordnung vorab umfassend Kenntnis erlangt zu haben, so dass keine Veröffentlichungen bzw. Verschicken von Einladungen nötig waren.

VI. Folglich die vorliegende Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:

« **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) gemäß des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Verwaltung solcher OGA verbunden sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bleiben.»

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, Artikel 9 Absatz 1, Artikel 12, 13, 14, 15 Absatz 2 und 17 Absatz 1 der Satzung zu ändern. Diese lauten künftig wie folgt:

« **Art. 9 (Absatz 1):** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können unter den Bedingungen von Artikel 78 Absatz 1 (b) des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 an die in Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 bezeichneten Personen übertragen werden, deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung durch den Verwaltungsrat bestimmt werden.»

« **IV. Überwachung**

Art. 12.

- (1) Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen Wirtschaftsprüfer.
- (2) Die Gesellschafterversammlung setzt ihre Vergütung fest.»

« **Art. 13.**

(1) Der Wirtschaftsprüfer hat ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Er darf an Ort und Stelle in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft Einsicht nehmen.

(2) Er berichtet der Gesellschafterversammlung über das Ergebnis seiner Prüfung und unterbreitet nach seiner Ansicht geeignete Vorschläge.»

« **Art. 14.**

- (1) Die ordentliche Gesellschafterversammlung bestellt den Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres.
- (2) Die Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist zulässig. Er kann durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.»

« **Art. 15. (Absatz 2):**

Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- d) Beschluß über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Auflösung der Gesellschaft.»

« **Art. 17 (Absatz 1):**

Die Gesellschafterversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sofern Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Aktienkapitals der Gesellschaft besitzen, den Verwaltungsrat unter Angabe der Tagesordnung schriftlich per Einschreiben zur Einberufung auffordern, dann ist dieser Forderung innerhalb eines Monats nachzukommen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.
Gezeichnet: A. Hoffmann, N. Schmidt-Troje, M. Bartnik, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 4. Januar 2007, Band 909, Blatt 74, Feld 10. - Erhalten 12 Euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 22. Januar 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011217/239/119.

(070014699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Fabrizio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.898.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 20 septembre 2006 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et SOFTBRIDGE INVESTMENT Ltd, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
- SOFTBRIDGE INVESTMENT Ltd, société régie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie à Palm Grove House P.O. Box 438, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1051344 auprès du Registre de Commerce «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABRIZIO S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007006151/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Mondo International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 8.800.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 37.668.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Capellen, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006018/225/10.

(060138792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Threadneedle Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 102.638.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2006

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélue Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *THREADNEEDLE INVESTMENT SICAV*
 THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.
 P. Ries / F. Wassmer
 Compliance Officer / Deputy General Manager
 Référence de publication: 2007006024/1163/17.
 Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Vontobel Fund Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
 R.C.S. Luxembourg B 38.171.

—
 AUSZUG

Anlässlich der am 18. September 2006 abgehaltenen ausserordentlichen Generalversammlung wurde beschlossen, das Verwaltungsratsmitglied

- Herrn Christoph Ledergerber, mit beruflicher Adresse in Dianastr. 5, CH-8022 Zürich, als Präsident des Verwaltungsrates zu ernennen bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2007, sowie
- Herrn Philippe Hoss mit beruflicher Adresse in 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, sowie
- Herrn Anders Malcolm mit beruflicher Adresse in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung im Jahre 2007 neu zu ernennen.

Die Herren Zeno Staub, Martin De Quervain und Serdar Aktasli haben zum 18. September 2006 ihren Rücktritt aus dem Verwaltungsrat erklärt.

Zwecks Veröffentlichung des Vorstehenden im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Dezember 2006.

VONTOBEL FUND ADVISORY S.A.

A. Malcolm / G. Siegle

Référence de publication: 2007006699/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

IFAS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
 R.C.S. Luxembourg B 38.061.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 30 août 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 28 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Stefano De Meo, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Référence de publication: 2007006028/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00977. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

One-Two-Three Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 84.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 23 novembre 2006

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M^e Paul Mousel, Maître en Droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- M^e Guy Harles, Maître en Droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- M^e Ute Bräuer, Maître en Droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro IBC n^o 300728.

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007006570/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

North REOF Cuza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.912.

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc, M. Robert Brown et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007006043/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Blue Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 104.277.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 14 novembre 2006 que VALMET NOMINEES LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 1398), ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar et que FINSBURY NOMINEES LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 07466), ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar cédé 50 parts sociales chacune de la Société BLUE HARBOUR, S.à r.l. à BELVAUX NOMINEES LIMITED (société enregistrée à Tortola, British Virgin Islands sous le numéro 277320), ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société BLUE HARBOUR, S.à r.l. sont réparties comme suit: VALMET NOMINEES LIMITED et FINSBURY NOMINEES LIMITED ne détiennent désormais plus aucune part; et BELVAUX NOMINEES LIMITED détient 100 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007006064/1081/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

OIH Environment Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.584.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1707 du 22 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007006948/230/8.

(060139737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Gallo S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 50.280.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 31 juillet 2006

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte la démission, au 31 juillet 2006 de ses fonctions d'administrateur, de Monsieur Dominique Gossart, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et décide de nommer Madame Raymonde Weber, née le 8 janvier 1957 à Bouzonville (France), demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions d'administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Madame Thérèse Brasseur, demeurant à L-5762 HASSEL, 3, rue des Champs, ainsi que de Monsieur Nico Hansen, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, pour une nouvelle période de 6 ans.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2011.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} août 2006

Présidente du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Thérèse Brasseur, demeurant à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs, aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Le mandat de la Présidente du Conseil d'Administration prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2011.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la Présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 12 octobre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007006057/1218/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Donard Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.343.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la raison sociale de l'associé unique de la société: BELLVUE LIMITED devenant BELLVUE HOLDINGS LIMITED

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

A. van Zeeland

Référence de publication: 2007006065/1081/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Com G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.922.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006067/5109/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05021. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Le Premier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.025.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

here represented by Mr. Patrice Gallasin, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declares to be the sole partner of the limited liability company LE PREMIER III, S.à r.l., having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the undersigned notary on December 7, 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 281 of March 30, 2005.

The sole partner request the undersigned notary to record the following resolutions:

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1st December and shall finish the 30th November of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2006, will end on 30th November 2006.

Second resolution

The sole partner decides to amend paragraph 14.1 of Article fourteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée LE PREMIER III, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 281 du 30 mars 2005.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2006 se terminera le 30 novembre 2006.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 14.1 de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier décembre de chaque année et se terminera le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 94, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007007368/242/78.

(060140027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

OITC Investments & Participations Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Sabah Trustees International S.A.).
Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 63.898.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006070/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05552. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

OITC Investments & Participations Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Sabah Trustees International S.A.).
Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 63.898.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006071/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05548. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Com TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.965.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006076/7150/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05019. - Reçu 103 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060140390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

OITC Investments & Participations Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Sabah Trustees International S.A.).
Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 63.898.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006072/323/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05545. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Poyel Partners and Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.686.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

tenue au siège social en date du 9 novembre 2006

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- Remplacement de l'administrateur, Mlle Bossis Sandra, demeurant à 24, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette, démissionnaire par Monsieur Marset Pascal, demeurant à 17, rue de Longjumeau F-91140 Ballainvilliers.

Par cette démission, Monsieur Marset Pascal, devient administrateur.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de POYEL PARTNERS AND INVESTMENT S.A.

M. P. Marset / Mlle S. Bossis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007006073/1399/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Karma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 43.618.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 18 octobre 2006 à Luxembourg

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

L'agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007006914/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Directus Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.646.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Sven Mattsson, Director, born on 11th day of April 1961 in Hel Trefald, Sweden, residing at Chemin de Ransbeck 29, B-1414 Waterloo, Belgium, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098, here represented by Mrs. Laura Laine, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name DIRECTUS INVEST, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 2,000 (two thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.
Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).
Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

Subscription and Payment

The two thousand (2,000) shares have been subscribed by Mr. Sven Mattsson, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr. Sven Mattsson, Director, born on 11 day of April 2006 in Hel Trefald, Sweden, residing at Chemin de Ransbeck 29, B-1414 Waterloo, Belgium, as A manager and;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098, as B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Sven Mattsson, Administrateur, né le 11 avril 1961 à Hel Trefald, Suède, demeurant Chemin de Ransbeck 29, B-1414 Waterloo, Belgique, représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination DIRECTUS INVEST, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices

réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Mr. Sven Mattsson, prénommé, a souscrit les deux mille (2.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Sven Mattsson, Administrateur, né le 11 avril 1961 à Hel Trefald, Suède, demeurant Chemin de Ransbeck 29, B-1414 Waterloo, Belgique (gérant A) et;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098 (gérant B).

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 79, case 3. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007992/202/232.

(060140746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Logix III S.à r.l.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.189.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of November.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Matthias Luecker, company director, born on 16th December 1968 in Darmstadt, Germany, residing in D-64390 Erzhau- sen, Kiefernweg 21,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Erzhause, Germany, on November 22, 2006,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through his representative, has requested the notary to state that:

I.- The appearing party is sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») LOGIX III S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 120.189, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 29 August 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

II.- The Company's capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), represented by one hundred twenty (126) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III.- That the appearer, acting as the sole shareholders of the company, represents the whole share capital of the company.

IV.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the name of the Company into ASKANIA II S.à r.l.
- 2) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation concerning the purpose of the Company.
- 3) Full restatement of the articles of incorporation of the Company.
- 4) Appointment of two Class B Managers.
- 5) Transfer of the registered office.
- 6) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The name of the Company is changed into ASKANIA II S.à r.l.

As a consequence, Article 3 of the Articles of Incorporation will henceforth read as follows:

Art. 3. The company exists under the denomination of ASKANIA II S.à r.l.

Second resolution

Article 2 concerning the purpose of the Company has been amended so as to read henceforth as follows:

« **Art. 2. Object.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

2.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

2.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Third resolution

The articles of incorporation of the Company have been fully restated so as to read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ASKANIA II S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Each member shall maintain its shares in the Company for a minimum period of four years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.4. After expiry of the period set out under article 6.3 above and except if otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time, no member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s) in accordance with the provisions of any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.5. After the period of four years mentioned under article 6.3 above, the Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6. A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.7. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.8. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.9. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.10. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Category A manager and any 8.1. Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two Category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two Category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Members

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The member(s) assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- (a) any amendment of the articles of incorporation of the Company;
- (b) appointment and removal of the auditors of the Company;
- (c) adoption of the audited accounts of the Company;
- (d) any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company;
- (e) any decision to dissolve and to liquidate the Company;
- (f) any change in the share capital of the Company;
- (g) payment of dividends.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration.

Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

Mr Robert Faber, private employee, born on May 15th, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie and

Mr Charles Meyer, born on April 19th, 1969, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

are appointed as Category B managers of the Company.

Confirmation of Mr Matthias Luecker, company director, residing at D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, born on 16 décembre 1968 in Darmstadt (Germany), as manager of the Company and designation as Category A manager.

Fifth resolution

The registered office of the Company is transferred to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Erzhausen, Allemagne, le 22 novembre 2006,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LOGIX III S.à r.l., ayant son siège social au, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro B 120.189, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

II.- Le capital social de cette Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique de la société, représente la totalité du capital social.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en ASKANIA II S.à r.l.
- 2) Modification de l'Article 3 des statuts de la société concernant l'objet social de la société
- 3) Refonte complète des statuts
- 4) Nomination de deux gérants supplémentaires catégorie B
- 5) Transfert du siège social
- 6) Divers. L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en ASKANIA II S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société existe sous la dénomination de ASKANIA II S.à r.l.

Deuxième résolution

L'article 2 des statuts de la société concernant l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.**

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en

ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

2.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers 2.2. ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Troisième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ASKANIA II S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales donnent droit à leur détenteur à une partie des valeurs d'actif et des résultats de la société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Par rapport à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.3. Chaque associé doit garder ses parts sociales dans la Société pour une période minimum de quatre ans à compter de la date de constitution de la Société, à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un éventuel accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.4. Après expiration de la période définie sous l'article 6.3 ci-dessus et à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre, aucun associé ne sera autorisé à transférer ou à vendre ses parts sociales avant de faire une offre préalable de transfert à l'autre ou aux autre(s) associé(s) conformément aux dispositions de tout accord de joint-venture contracté par les associés de temps à autre.

6.5. Après la période de quatre ans mentionnée sous l'article 6.3 ci-dessus, les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tierces personnes.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert de parts sociales à des personnes non associées est sujette à l'accord unanime préalable de l'assemblée des membres.

Un transfert de parts sociales sera exécutoire pour la Société ou les tiers après notification à ou acceptation par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un associé peut demander à la Société de racheter la totalité ou une partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat de parts sociales de la part d'un associé sera soumise au préalable à l'approbation de l'assemblée générale des associés, qui a la faculté de décider que tout ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la Loi,
- b) à l'autre/aux autres associé(s) ou
- c) à une tierce personne désignée.

6.7. Il se peut que la totalité ou partie des parts sociales d'un associé doivent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation de la clause 6.3 ou 6.4 ci-dessus.

6.8. La totalité ou toute partie des parts sociales rachetées conformément à la clause 6.7 ou 6.6 ci-dessus seront annulées sur-le-champ, ainsi que les droits qui en relèvent.

6.9. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.10. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, et qui seront nommés par résolution de l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou par la Loi, ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou 9.2. sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Le ou les associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% du capital social.

13.3. Les décisions suivantes doivent être prises par l'unanimité de vote des associés:

- (a) changement aux statuts de la société
- (b) nomination et changement des auditeurs de la société
- (c) approbation des comptes annuels révisés de la société
- (d) tout changement de la période ou des procédures comptables de la société
- (e) toute décision de dissoudre ou de liquider la société
- (f) tout changement dans le capital social de la société
- (g) paiement de dividendes

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

Monsieur Robert Phillippe Faber, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et

Monsieur Charles Meyer, employé privé, né le 19 avril 1969, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

sont nommés comme gérants de catégorie B de la société.

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, 21 Kiefernweg, est confirmé comme gérant de la société et désigné comme gérant de la catégorie A.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est transféré au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 51, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007974/230/334.

(060140749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

RecyTrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Metal Service Gestion, S.à r.l.).

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006074/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03884. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Prada Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.507.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006078/1300/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05352. - Reçu 36 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Blue-Erp.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 86.021.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006081/3431/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06098. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.125.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Messieurs J. Quintus, K. Lozie et COSAFIN S.A. représentée par J. Bordet ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

La société H.R.T. REVISION a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2007006923/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Sealux, Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8442 Steinfort, 10, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 décembre 2006

Monsieur Louis Petit, expert automobile indépendant, demeurant 10, rue des Martyrs à L-8442 Steinfort est nommé Administrateur-délégué de la société à partir de ce jour.

Extrait certifié sincère et conforme

SEALUX S.A.

L. Petit / V. Petit

Actionnaire / Actionnaire

Référence de publication: 2007006082/1559/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Musel Taxis et Ambulances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5430 Lenningen, 3, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 106.441.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Frank Hild, loueur de taxis, né à Schifflange (Luxembourg), le 17 novembre 1957, demeurant au 19, rue Wenckel, L-5577 Remich;

2.- Monsieur Manuel Da Costa Carvalho, chauffeur, né à Serzedelo/Povoa de Lanhoso (Portugal), le 17 août 1964, demeurant au 3, rue du Village, L-5430 Lenningen.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société MUSEL TAXIS ET AMBULANCES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 39, route du Vin, L-6841 Machtum, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106 441, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 7 mars 2005, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 2 juillet 2005, sous le numéro 644.

ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la cession de parts sociales suivante:

Cession de parts sociales

Monsieur Frank Hild, prénommé,

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans la dite Société MUSEL TAXIS ET AMBULANCES, S.à r.l., soit cinquante et une (51) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, à son co-associé,

Monsieur Manuel Da Costa Carvalho, prénommé,

pour le prix de dix mille euros (10.000,- EUR),

lequel prix le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes et hors présence du notaire instrumentant, ce dont quittance.

Ensuite Messieurs Frank Hild et Manuel Da Costa Carvalho, agissant le premier en sa qualité de gérant technique de la Société et le second en sa qualité de gérant administratif de la même Société, avec pouvoir de signature conjointe obligatoire,

lesquels déclarent accepter chacun au nom et pour compte de la Société, ladite cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ensuite Monsieur Manuel Da Costa Carvalho, prénommé, agissant dès lors en sa qualité de seul et unique associé (l'«Associé») de la Société MUSEL TAXIS et AMBULANCES, S.à r.l. et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé, afin de refléter la cession de parts sociales ci-avant documentée et acceptée de part et d'autre, de modifier la répartition actuelle des parts sociales, intégrée dans l'article six (6) des statuts de la Société, comme suit:

«Les cent (100) parts sociales sont toutes détenues par l'associé unique, Monsieur Manuel Da Costa Carvalho, chauffeur, né à Serzedelo/Povoa de Lanhoso (Portugal), le 17 août 1964, demeurant au 3, rue du Village, L-5430 Lenningen.»

Il est décidé en sus de supprimer purement et simplement le dernier alinéa de ce même article six.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social statutaire de la Société de Machtum au 3, rue du Village, L-5430 Lenningen.

Troisième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Lenningen (Grand-Duché de Luxembourg).»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter la démission de Monsieur Frank Hild, prénommé, de son mandat de gérant technique de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

Suite à cette démission constatée, l'Associé a décidé que la Société soit désormais administrée et gérée par le seul et unique gérant actuel restant, Monsieur Manuel Da Costa Carvalho, prénommé, lequel pourra valablement engager à l'avenir la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Hild, M. Da Costa Carvalho, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006, vol. 909, fol. 44, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007007426/239/73.

(060140206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Neurath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.202.

Im Jahre zwei tausend und sechs, den sechsten Dezember,
Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit Amtswohnsitz in Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft NEURATH S.A., mit Sitz in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 60.202,

gegründet infolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettembourg, am 24. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 604 vom 3. November 1997,

Das Gesellschaftskapital wurde aufgrund einer außerordentlichen Generalversammlung vom 24. Juni 2002, veröffentlicht per Auszug im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1269 vom 2. September 2002 in die europäische Währung Euro umgewandelt.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Julio Stuppia, Jurist, wohnhaft in L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

Er beruft zur Schriftführerin Frau Sylvie Portenseigne, Angestellte, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

und zum Stimmenzähler Herr Dieter Grozinger De Rosnay, Jurist, wohnhaft in L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

Der Vorsitzende eröffnet die Versammlung und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

I) Die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte umfasst :

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von drei hundert tausend euro (EUR 300.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von einunddreissig tausend euro (EUR 31.000,-) auf den Betrag von drei hundert einunddreissig tausend euro (EUR 331.000,-) zu bringen, durch die Zeichnung von drei tausend (3.000) neuen Aktien ohne Nennwert.

2. Neue Einteilung des Gesellschaftskapitals in drei tausend drei hundert und zehn (3.310) Aktien ohne Nennwert.

3. Entscheidung hinsichtlich des bevorzugten Zeichnungsrechts der derzeitigen Aktionäre.

4. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

5. Bestätigung der tatsächlichen Kapitalerhöhung auf drei hundert einunddreissig tausend euro (EUR 331.000) eingeteilt in drei tausend drei hundert und zehn (3.310) Aktien ohne Nennwert und Neufassung des ersten Absatzes des Artikels 5 der Satzung wie folgt:

Art. 5. (Absatz 1). Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt drei hundert ein-unddreissig tausend euro (EUR 331.000,-) und ist in drei tausend drei hundert und zehn (3.310) vollständig eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

6. Vollmacht an den Verwaltungsrat zur Durchsetzung der Kapitalerhöhung.

7. Abänderung und Neufassung des ersten Absatzes des Artikels 15 der Satzung wie folgt:

Art. 15. (Absatz 1). Die jährliche Generalversammlung findet am dritten Dienstag des Monats Juni um 11.30 Uhr vormittags, an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, statt.

II) Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, welche diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt and für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurden, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt; die Vollmacht wird ebenfalls der Urkunde beigefügt um mit derselben zu sammen registriert zu werden.

III) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass ein tausend zwei hundert fünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmäßig zusammengetreten and kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten and beschließen.

Als dann wurden nach Erläuterung der Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von drei hundert tausend euro (EUR 300.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von einunddreissig tausend euro (EUR 31.000,-) auf den Betrag von drei hundert einunddreissig tausend euro (EUR 331.000,-) zu bringen, durch die Zeichnung von drei tausend (3.000) neuen Aktien ohne Nennwert und Einzahlung des Betrages von drei hundert tausend euro (EUR 300.000,-).

Die Generalversammlung beschließt demzufolge die Ausgabe von drei tausend (3.000) voll eingezahlten Aktien ohne Nennwert mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die derzeitigen Aktien.

Zweiter beschluss

Die Generalversammlung beschließt infolge der Kapitalerhöhung das Gesellschaftskapital in drei tausend drei hundert und zehn (3.310) Aktien ohne Nennwert einzuteilen.

Zeichnung - Einzahlung

Nachdem die anwesenden Aktionäre, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, ausdrücklich auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, hat die durch Vollmacht vertretene DANVERS INVESTMENT CORP., mit Gesellschaftssitz in Saffrey Square, Suite 205, Bank Lane P.O. Box N-8188 Nassau, Bahamas, hier vertreten durch Frau Sylvie Portenseigne, Angestellte, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxemburg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer Vollmacht vom 1. Dezember 2006, erklären lassen, die neuen Aktien der Gesellschaft NEURATH S.A. ohne Nennwert wie folgt zu zeichnen:

Drei tausend (3.000) von insgesamt drei tausend (3.000) neu ausgegebenen Aktien.

Die gesamten Aktien wurden voll eingezahlt, so dass ein Betrag von drei hundert tausend euro (EUR 300.000,-) der Gesellschaft unmittelbar zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die Aktien der Gesellschaft sind nach der Kapitalerhöhung wie folgt aufgeteilt:

| | Aktien |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| DANVERS INVESTMENT CORP, vorbenannt: | 3.309 |
| Dieter Grozinger De Rosnay, Jurist, wohnhaft in 105, Val Sainte Croix, Luxemburg: | <u>1</u> |
| Gesamtanzahl | 3.310 |

Die genannte Vollmacht wird, nachdem sie durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurde, mit dieser Urkunde einregistriert.

Dritter beschluss

Die Generalversammlung beschließt aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhungen den ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

Art. 5. (Absatz 1). Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt drei hundert ein-unddreissig tausend euro (EUR 331.000,-) und ist in drei tausend drei hundert und zehn (3.310) vollständig eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Vierter beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat Vollmacht um soweit erforderlich die mit der Kapitalumwandlung and Kapitalerhöhung zusammenhängenden Rechtshandlungen vorzunehmen.

Fünfter beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den ersten Absatz von Artikel 15 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 15. (Absatz 1). Die jährliche Generalversammlung findet am dritten Dienstag des Monats Juni um 11.30 Uhr vormittags, an dem in der Einberufung vorgesehenen Ort, Statt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Stuppia, S. Portenseigne, D. Grozinger De Rosnay, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2006, vol. 362, fol. 91, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für Gleichlautende ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Dezember 2006.

Référence de publication: 2007007412/201/91.

(060140204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Financière de Hotton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 202.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.513.

Suite à l'acte notarié du 30 octobre 2001, le capital social se répartit comme suit:

8078 parts sont détenues par SOGECOSE, S.à r.l., 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

1 part est détenue par ACOLA, S.à r.l., 128, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

1 part est détenue par Philippe Lambert, 68, rue de la Fontaine, B-6741 Vance

P. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007006120/1559/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

NAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.515.

Suite à la convention de cession de parts du 23 novembre 2006, la totalité du capital social soit 8.000 parts sont détenues par Philippe Lambert, 68, rue de la Fontaine, B-6741 Vance.

P. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007006117/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Chamelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 65.069.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006123/696/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04318. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.
